

SLPCentre Pénitentiaire
VENDIN-LE-VIEIL**FO**

ÊTRE DES DEUX CÔTES

DE LA BARRIÈRE !

Que penser du cas d'une personne qui travaille pendant un temps au centre pénitentiaire de VENDIN-LE-VIEIL, cesse ses activités, et reviens toujours dans ce même établissement, mais cette fois en ayant un permis de visite parloir et UVF ?!!!

Ainsi, une ex formatrice est tombée amoureuse d'un détenu de cette maison centrale, et a fini par avoir une « relation suivie » avec lui.



Travailler dans un établissement pénitentiaire, ou y avoir travaillé, et entretenir une relation de proximité avec un détenu qui est toujours incarcéré dans ce même établissement : non, il devrait y avoir des limites dans « notre belle administration ».

Cette situation, qui même si elle reste dans un cadre légal, nous pose quand même plusieurs problèmes : avoir eu accès à des zones où les détenus ne vont pas, dont la zone administrative, et connaître des informations sur le personnel, et possiblement le nom de certains d'entre eux.

Même si cette personne n'a pas forcément l'intention de nuire à la sécurité de l'établissement ; il n'en reste pas moins que **cette situation ne devrait pas exister.**

Va-t-on, si ce genre de situation se reproduit, vers une gestion au cas par cas, ou pire en cédant systématiquement devant les demandes des intéressés ?



FO dénonce une situation dangereuse

qui créer un mauvais précédent.

FO rappelle que nous sommes dans une centrale sécuritaire,

où toute brèche peut être exploitée par des individus

qui n'ont plus rien à perdre.